

Un procureur cubain condamne la loi étasunienne qui promeut l'émigration illégale depuis notre pays



Luanda, 23 avril (RHC/PL)- Le procureur cubain Mme Patricia Rizo a dénoncé à Luanda, la capitale de l'Angola, le fait que le trafic illégal d'émigrants est une modalité délictueuse provoquée par l'ordre économique international injuste et qui, dans le cas de Cuba, elle est encouragée par une politique discriminatoire et inhumaine imposée par les États-Unis.

"Washington maintient en vigueur, depuis 1966, la dite Loi d'Ajustement Cubain et sa politique des pieds secs et des pieds mouillés qui encourage et promeut l'émigration illégale depuis notre pays » a signalé Patricia Rizo, chef des Relations Internationales du Bureau du Procureur Général de la République, prenant la parole dans le cadre de la Semaine de la Légalité qui est placée sous les auspices du Bureau du Procureur Général de l'Angola.

Rappelons qu'en vertu de la Loi d'Ajustement Cubain tout Cubain, ayant mis le pied sur le territoire étasunien, quelque soit le moyen utilisé pour ce faire se voit accorder automatiquement et le permis de

séjour et de travail.

La politique des pieds secs et des pieds mouillés garantit automatiquement le permis de résidence aux émigrés cubains qui parviennent à poser le pied sur le sol américain ; quant à ceux qui sont interceptés en mer par les garde-côtes américains, ils sont renvoyés à Cuba.

Présentant sa communication sur le thème « Le combat contre la traite d'êtres humains et contre le trafic d'organes », Patricia Rizo a expliqué que le traitement migratoire préférentiel donné aux États-Unis aux Cubains qui y arrivent illégalement, à bord d'embarcations ou en utilisant d'autres moyens, contraste avec celui qui est donné aux habitants d'autres pays qui sont rapatriés.

« Face à cette réalité -a-t-elle ajouté- l'État cubain a adopté les décrets-loi 302 et 303 qui modifient des régulations migratoires en vigueur et qui élargissent de façon significative les facilités d'entrée et de sortie des Cubains et des étrangers qui visitent notre pays.

»Donc, il a été clairement défini que toute restriction des voyages des Cubains, ne sera jamais la responsabilité des autorités cubaines, mais de ceux qui ont fait de l'émigration illégale une affaire juteuse dans leur politique contre notre pays » -a-t-elle relevé.-

<https://www.radiohc.cu/fr/noticias/nacionales/21269-un-procureur-cubain-condamne-la-loi-etasunienne-qui-promeut-lemigration-illegale-depuis-notre-pays>



Radio Habana Cuba